

PLAN D'ACTION

favorisant le rétablissement de la population de caribous de la Gaspésie

Le caribou de la Gaspésie est considéré comme une espèce menacée au Québec en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. Le présent plan d'action a été élaboré par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et s'inscrit dans la continuité des efforts et des mesures déjà mis en place tout en visant à les renforcer, à les accroître ou à les optimiser. Il fait appel autant à l'évolution des connaissances acquises sur cette espèce menacée qu'aux résultats des stratégies de conservation déjà déployées.



Photo : Claude Isabel, Parc national de la Gaspésie

Forêts, Faune
et Parcs

Québec 

Votre 
gouvernement

Québec 

Phase 1 : Des gestes concrets dans l'immédiat

AJUSTEMENT DES EFFORTS DE PROTECTION EN COURS

- i. Certaines mesures de rétablissement sont appliquées en continu depuis plusieurs années, comme le programme de contrôle des prédateurs, l'encadrement des utilisateurs récréatifs dans les secteurs sensibles, les mesures de sensibilisation et de surveillance ou encore l'inventaire annuel de la population. Ces mesures se poursuivront et seront bonifiées et renforcées au besoin.

APPLICATION DE MESURES INTÉRIMAIRES DE PROTECTION

- ii. D'ici la mise à jour du Plan d'aménagement forestier de l'aire de répartition du caribou de la Gaspésie, il convient d'appliquer des mesures intérimaires d'aménagement forestier qui s'ajoutent et qui viennent renforcer celles en vigueur actuellement afin de préserver les habitats jugés importants pour le caribou.



Photo : Claude Isabel, Parc national de la Gaspésie



Photo : Denis Desjardins, Parc national de la Gaspésie

Phase 2 : Des interventions à court terme

ÉLABORATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER ADAPTÉ

- iii. Compte tenu de l'importance de préserver et d'accroître les habitats favorables au caribou et ainsi réduire le niveau de perturbation, un plan d'aménagement forestier adapté aux besoins du caribou sera rédigé.

Les effets sur l'approvisionnement en bois de divers scénarios d'aménagement forestier seront évalués et les mesures visant à les atténuer seront examinées. Le choix du scénario à intégrer au plan d'aménagement forestier conjuguera la protection du caribou et la création de richesses issues des activités de récolte et de la transformation du bois.

COHABITATION HARMONIEUSE

- iv. L'engouement croissant pour la pratique d'activités récréatives et les projets de développement commerciaux ou industriels potentiels dans l'aire de répartition révèlent un enjeu de cohabitation. Par conséquent, la recherche d'une harmonisation des usages dans un contexte de développement durable est jugée essentielle afin de réduire les problèmes liés au dérangement de l'espèce et à la perturbation de son habitat. La participation de plusieurs partenaires du milieu régional et d'organismes publics est nécessaire à l'atteinte de l'objectif.

PROTECTION ET SURVEILLANCE DE LA POPULATION ET DE SON HABITAT

- v. La décroissance de la population de caribous de la Gaspésie demeure préoccupante. Ainsi, chaque individu est d'une importance capitale pour le rétablissement de l'espèce. C'est pourquoi les mesures de gestion visant à réduire les risques de mortalité doivent être revues, bonifiées ou élaborées.

ADHÉSION AUX EFFORTS DE RÉTABLISSEMENT

- vi. Le caribou est une espèce unique et emblématique de la biodiversité régionale qui induit, au sein de la population, des sentiments mitigés entre la fierté et la crainte des impacts socioéconomiques associés aux mesures de rétablissement. Ainsi, il est essentiel de mettre en œuvre des moyens favorisant la participation des intervenants régionaux et des citoyens afin de susciter l'adhésion de la population aux efforts de rétablissement.

ACQUISITION DE CONNAISSANCES EN CONTINU

- vii. La population de caribous de la Gaspésie constitue une des populations les plus étudiées au Canada. Les nombreuses connaissances scientifiques acquises au cours des dernières années sont à la base du processus d'élaboration des mesures entourant le rétablissement de cette population de caribou. Il s'avère important de poursuivre les efforts de recherche consentis à la compréhension des facteurs qui influencent la démographie et la répartition de cette population. Il est aussi primordial d'évaluer l'efficacité des mesures de rétablissement retenues.

Phase 3 : Des interventions à long terme

AUTRES LEVIERS DE CONSERVATION

- viii. Les mesures de protection ou de conservation à mettre en place devront faire appel à des gradients de protection adaptés à l'importance de chacun des habitats pour le rétablissement de la population de caribous. Ainsi, les habitats jugés importants pour le caribou feront l'objet d'une protection accrue.

SUIVI RIGOUREUX

- ix. Afin de suivre l'efficacité des mesures de rétablissement qui seront mises en œuvre, un plan de suivi sera établi afin de produire des bilans réguliers permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs visés par ces mesures ou encore de permettre des ajustements, le cas échéant.

LES CONDITIONS DE SUCCÈS

La réussite de ce plan d'action ministériel repose nécessairement sur une approche intégrée et un engagement de tous les acteurs afin de mettre en place les solutions les mieux adaptées à la réalité du caribou montagnard de la Gaspésie.



Photo : Marc L'Italien, Parc national de la Gaspésie